

---

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

---

**Décret n°2004-243 du 25 mai 2004  
déterminant la composition du cabinet  
du médiateur de la République.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 9-98 du 31 octobre 1998, portant institution, attributions et fonctionnement du médiateur de la République ;

Vu le décret n° 2002-252 du 20 juillet 2002, portant attributions et fonctionnement des services du médiateur de la République ;

Vu le décret n° 2003-116 du 7 juillet 2003, relatif aux attributions du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat ;

Vu le décret n° 2003-174 du 8 août 2003, portant organisation du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat ;

Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003, relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article premier :** Le cabinet du médiateur de la République comporte les emplois ci-après :

- un directeur ;
- trois conseillers ;
- quatre attachés ;
- un (e) secrétaire particulier (e) du médiateur de la République ;
- un (e) secrétaire particulier (e) du directeur de cabinet ;
- un chef de secrétariat ;
- un chargé du protocole ;
- un chauffeur ;
- ~~six agents de sécurité ;~~
- un planton ;
- un agent d'entretien et de service.

**Article 2 :** Le médiateur de la République peut, le cas échéant, faire appel à des collaborateurs extérieurs rétribués sur ses propres crédits.

**Article 3 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-243

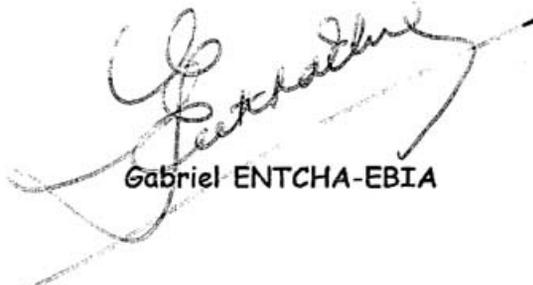
Brazzaville, le 25 mai 2004



**Denis SASSOU N'GUESSO**

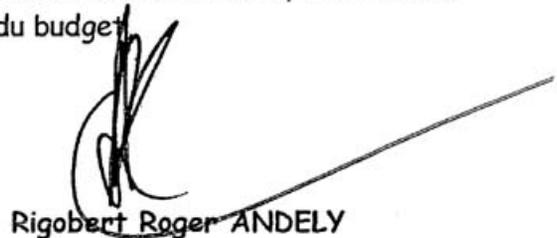
Par le Président de la République,

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,



**Gabriel ENTCHA-EBIA**

Le ministre de l'économie, des finances  
et du budget



**Rigobert Roger ANDELY**